



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baccalauréats général et technologique

Session 2025

Candidats Cned libre ou individuels

Inscriptions aux épreuves terminales, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu et aux épreuves anticipées par dérogation

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Vienne

Division des examens
et concours

Bureau des examens de
l'enseignement général
et technologique

DEC 2

Affaire suivie par

Christèle Aubert
responsable du bureau
05 16 52 64 23
responsable.exagt@ac-poitiers.fr

Baccalauréat général

bac.general@ac-poitiers.fr
Muriel Chessé
05 16 52 64 26
Michel Bourdier
05 16 52 64 25
Romain Asensio
05 16 52 64 24

Baccalauréat technologique

bac.techno@ac-poitiers.fr
Charlie Belot-Roy
05 16 52 64 29
Pauline Jugieau
05 16 52 64 28

Rectorat de l'académie de Poitiers

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

Date : le 24 septembre 2024

Destinataires

Pour attribution

- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

Sommaire

- 1/ Préinscription : adresse de connexion Internet
- 2/ Dates de préinscription
- 3/ Quelles rubriques renseigner ?
- 4/ Précisions importantes
- 5/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
- 6/ Journée défense et citoyenneté – JDC
- 7/ Informations réglementaires
- 8/ Publication des résultats
- 9/ Education physique et sportive - épreuves ponctuelles obligatoires
- 10/ Renseignements complémentaires


Annexes

- Arrêté académique du 20 septembre 2024 portant ouverture du registre des inscriptions
- Informations générales sur l'examen : **Consultez ce document avant d'effectuer votre préinscription. Il donne de nombreuses informations réglementaires importantes.** ⚠
- Tableaux récapitulatifs des épreuves
- Guide candidat Cyclades

Site ministériel de référence : Eduscol

<https://eduscol.education.fr/> / rubrique « scolarité de l'élève »

La présente circulaire vise à préciser les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels (y compris ceux du Cned en inscription libre) aux épreuves terminales¹, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu² et aux épreuves anticipées par dérogation³ de la session 2025 des baccalauréats général et technologique.

 Pour s'inscrire à la session 2025 du baccalauréat, les candidats doivent avoir subi **obligatoirement** l'ensemble des épreuves anticipées ou bénéficier d'une dérogation prévue par les textes réglementaires et accordée par le recteur de l'académie de Poitiers les autorisant à présenter les épreuves anticipées par dérogation en même temps que les épreuves terminales.

1/ PRÉINSCRIPTION : ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

Respecter la forme des caractères : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

2/ DATES DE PRÉINSCRIPTION

Du lundi 10 octobre - 9h00 au mercredi 13 novembre 2024 – 18h00.

3/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?

① - Candidats inscrits dans l'académie de Poitiers à la session 2024

Vous devez vous connecter sur votre compte Cyclades avec votre identifiant et votre mot de passe de la session 2024.

Seules les rubriques à choix doivent être complétées.

② - Candidats venant d'une autre académie ou s'inscrivant pour la première fois dans l'académie de Poitiers

L'adresse de connexion Internet mentionnée ci-dessus vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat.

Toutes les rubriques doivent être complétées.

 **Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.**

| Vous êtes | Votre situation | Vous choisissez |
|---|-----------------------------------|--|
| Candidat individuel Ou inscrit au Cned <u>en cours</u> <u>à la carte ou en classe</u> <u>complète</u> <u>à inscription libre</u> | Vous habitez en Charente | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 16 - ANGOULEME |
| | Vous habitez en Charente-Maritime | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 17 – LA ROCHELLE |
| | Vous habitez dans les Deux-Sèvres | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 79 - NIORT |
| | Vous habitez dans la Vienne | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 86 - POITIERS |

 **Vous devez valider votre inscription.**

Notez vos identifiant et mot de passe : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

4/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après l'enregistrement de votre inscription dans Cyclades, vous devez **vérifier et valider en ligne** votre récapitulatif d'inscription. Les pièces justificatives⁴ seront à télécharger dans Cyclades **au plus tard le 20 novembre 2024**, rubrique « Mes justificatifs » sous peine d'annulation d'inscription.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui acceptent qu'un tiers procède à leur inscription, le font à leurs risques et périls.

Si vous n'avez pas pu modifier certaines données en ligne, pensez à les corriger en rouge sur votre récapitulatif d'inscription que vous éditez et devrez adresser à la Dec 2 pour rectification.

Les **démissions** et les demandes de **transfert de dossier vers une autre académie** seront prises en compte par le rectorat (Dec 2) jusqu'au lundi 31 mars 2025 (date nationale).

¹ Philosophie, Grand oral, Enseignements de spécialité (EDS - écrits, oraux)

² Histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique (Bac général), Mathématiques (Bac technologique) Enseignement moral et civique, EPS, EDS non poursuivi le cas échéant.

³ Français écrit et/ou oral subies en même temps que les épreuves de terminale

⁴ Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

5/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note d'information relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens est disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers.

<https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802>

6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC

Vous devez être en mesure de justifier votre situation vis-à-vis de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Aucun justificatif ne sera demandé par le rectorat (Dec 2) pour votre inscription.

7/ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez des informations réglementaires utiles à votre inscription dans le document « Le Bac infos générales », notamment aux paragraphes :

F - Conservation du bénéfice de notes

G - Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

H - Cas dérogatoire des candidats admis à subir les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales


8/ PUBLICATION DES RÉSULTATS

Un candidat qui n'autorise pas la communication de ses résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé **ne verra pas apparaître son nom** dans la liste des bacheliers publiée **dans les journaux et sur les affichages privés sur Internet.**

En revanche, ses résultats seront publiés sur le site Internet de publication académique des résultats des examens et concours.

9/ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – EXAMEN PONCTUEL TERMINAL OBLIGATOIRE

Vous devez choisir deux épreuves dans la liste nationale des activités ci-dessous.

| Liste nationale des activités Cf. Bulletin officiel n° 36 du 03/10/2019 | Lieux des épreuves - IMPORTANT |
|--|---|
| Demi-fond |  Il peut n'y avoir qu'un seul site académique d'épreuves, pouvant impliquer un déplacement voire une nuit d'hôtel. (convocation à partir de 7h40). Si les épreuves sont organisées sur la journée complète, vous devrez prévoir une collation pour le midi. |
| Danse | |
| Tennis de table | |

10/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires de la Dec 2 du rectorat de Poitiers aux numéros suivants :

- baccalauréat général : ☎ 05 16 52 64 25 ou 05 16 52 64 24 ou 05 16 52 64 26
- baccalauréat technologique : ☎ 05 16 52 64 29 ou 05 16 52 64 28

Pour le secrétaire général, recteur par intérim,
et par délégation,
Le chef de la division
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli